



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
Bureau Afrique Occidentale et Centrale

GROUPE RÉGIONAL AFI DE PLANIFICATION ET DE MISE EN ŒUVRE (APIRG)
SOUS-GROUPE DE MÉTÉOROLOGIE

SEPTIEME RÉUNION (METSG/7)

(Dakar, 11-13 avril 2005)

Point 5

de l'ordre du jour : Fourniture d'avis consultatifs de cyclones tropicaux et de cendres volcaniques de la Région AFI

(Note présentée par le Secrétariat)

RESUME

Cette note présente les informations sur les évolutions relatives à :

- a) La mise en œuvre des avis consultatifs de cyclones tropicaux par le centre d'avis de cyclones tropicaux (TCAC) de la Réunion (France) et les SIGMET émis par les Centres de veille météorologique (MWO) de la Région AFI.
- b) Le suivi de la coordination avec l'OMM.
- c) La veille des volcans le long des voies aériennes internationales (IAVW) depuis la sixième Réunion du Sous-groupe de météorologie ainsi que les informations concernant la première réunion du groupe d'exploitation (IAVWOPSG/1)

1. Introduction

1.1 Le Secrétariat continue de suivre de près la mise en œuvre des avis consultatifs de cyclones tropicaux émis par le centre d'avis de cyclones tropicaux de la Réunion (France). La zone de responsabilité du TCAC a été agrandie jusqu'au 40° S par la 16^{ème} Session du Comité des Cyclones tropicaux du Sud ouest de l'Océan indien de l'AR1 de l'OMM. Un projet d'amendement au plan AFI ANP et FASID a été distribué aux Etats concernant cet agrandissement de la zone de responsabilité.

1.2 La coordination entre le Secrétariat et le TCAC de Toulouse s'est poursuivie depuis la 6^{ème} Réunion MET/SG/6. Les Etats ont été invités à mettre en œuvre les nouveaux changements au format des avis consultatifs et des SIGMET.

2. Discussions

2.1 La réunion MET à l'échelon division (2002) avait noté que certains TCAC désignés n'émettaient pas leurs avis consultatifs en conformité avec le format requis par l'OACI. La réunion avait formulé la Recommandation 1/21 qui invitait les Etats fournisseurs de TCA à mettre en œuvre le format de l'OAI donné dans l'Annexe 3 en ce qui concerne les avis consultatifs de cyclones tropicaux.

2.2 Des échanges ont eu lieu avec le TCAC de la Réunion (France) et le problème a été par la suite résolu par les autorités qui se sont conformés au format requis pour ces avis consultatifs.

2.3 Une bonne coordination prévaut entre le Comité des cyclones Tropicaux pour le Sud-ouest de l'Océan Indien de la Région 1 (AR 1) de l'OMM et le Bureau Régional de l'OACI pour l'Afrique orientale et australe. En effet l'OACI a pris part en tant qu'observateur à la 16^e Session de ce Comité tenue au Mozambique du 8 au 12 septembre 2003.

2.4 A cette réunion, l'Observateur de l'OACI a indiqué aux participants que les TCAC et les MWO devraient adhérer strictement au format d'avis consultatif et SIGMET internationalement choisis en vue de s'assurer d'une interprétation uniforme et de permettre une réception et l'élaboration automatique des produits par les usagers. Pour aider les Etats, les bureaux régionaux de l'OACI de Dakar et Nairobi ont élaboré de nouvelles éditions de guides régionaux de SIGMET donnant en détail les instructions sur le format et les procédures relatives aux SIGMET ainsi que les SIGMET pour cyclones tropicaux. Un nouveau format pour cyclones tropicaux avait été introduit par l'Amendement 73 à l'Annexe 3, il est devenu application le 25 novembre 2004. Aucune anomalie liée au format d'avis consultatifs n'a été relevée par les usagers s'agissant du centre TCAC de la Réunion France.

Avis consultatifs de cendres volcaniques (VAA)

2.5 S'agissant des avis consultatifs de cendres volcaniques, il est à rappeler que la Réunion Météorologie (MET) à l'échelon Division en sa Recommandation 1/22 était d'accord pour la création du groupe d'exploitation de la veille des volcans le long des voies aériennes internationales (IAVWOPSG) en vue de s'assurer que l'exploitation et le développement de l'IAVW continueront à satisfaire les besoins présents et futurs d'exploitation de manière efficace. Le mandat du groupe tel qu' approuvé par la Commission de Navigation aérienne (ANC) de l'OACI inclut l'assurance que les plans de Navigation aérienne (ANP) sont à jour. Les groupes régionaux de planification et de mise en œuvre (PIRG) doivent aussi passer en revue les rapports des réunions du groupe IAVWOPSG en vue d'identifier les actions de suivi intéressant la région. Il est à noter que les questions relatives à IAVW soulevées par les PIRG doivent aussi être référer au groupe IAVWOPS pour son analyse.

2.6 La première réunion du groupe IAVWOPSG s'est tenue au Bureau Régional Asie/Pacifique de l'OACI à Bangkok du 15 au 19 mars 2004. Le résumé analytique du rapport de la Réunion de IAVWOPSG/1 est donné en appendice.

2.7 Les questions relatives à la mise en œuvre concernant la Région AFI sont incluses dans l'Amendement No. ESAF MET/04/02 du Plan de Navigation Aérienne AFI (Doc 7474 de l'OACI).

3. Suite à donner

3.1 Le MET/SG est invité à :

- a) noter les informations données ;
- b) passer en revue le résumé analytique du rapport de la réunion IAVWOPSG/1 et dégager éventuellement les actions de suivi.
